

Historique du Syndicat des Femmes Chirugiens Dentistes

Le SFCD de 1935 à 1965

1935 : Création du SFCD. Intriguées d'une telle décision prise par nos anciennes, et soucieuses du besoin qu'elles avaient ressenti de créer un syndicat de femmes, à notre connaissance le premier de ce genre en France et non seulement le premier syndicat féminin mais aussi le premier syndicat national de notre profession, (la Confédération Nationale des Syndicats Dentaires ne s'organisant que quelques mois plus tard), nous avons recherché le pourquoi de cette décision par ces femmes qui pouvaient dans la société d'alors être considérées comme des privilégiées.

Nous avons relu avec soin les tous premiers statuts et y avons trouvé parmi d'autres buts :

- celui de s'unir pour resserrer les liens de confraternité entre ses membres,
- celui de créer un centre d'action, chargé de veiller aux intérêts généraux de la profession, de proposer, de faire adopter toutes mesures pouvant être utiles à l'Art Dentaire,
- celui de pouvoir agir en justice,
- celui d'établir une représentation officielle et d'entretenir des relations avec les organisations de France et des pays étrangers.

Tout ceci traduisait chez ces femmes, une vision globale des problèmes relatifs à l'exercice de notre profession, une ouverture d'esprit vers d'autres, une volonté très ferme de se prendre en charge, ce qui n'était pas à ce moment là le lot commun des femmes.

1940 - 1945 : les années de guerre

C'est l'occupation allemande et l'interdiction officielle d'existence aux syndicats.

Cependant, dès 1939, nos consœurs s'activent, organisent les remplacements de leurs confrères mobilisés et continuent à se réunir chez Mme Bruhat Montalent, vice présidente.

Sous l'impulsion de Melle Lamy, personnage particulièrement dynamique, elles suivent en groupe les cours d'anesthésie du Pr Lardenois à l'hôpital Laënnec, se préparent à assumer d'éventuelles tâches hospitalières.

1945 l'après guerre et la restructuration du syndicat

C'est l'élection à la présidence de Melle Lamy en 1953, la restructuration du Syndicat des Femmes Dentistes en Syndicat des Femmes Chirugiens-Dentistes, la réédition d'un bulletin de liaison entre les Femmes Praticiens de France et aussi de l'étranger. **Melle Coudron participe à ces travaux et assume une part très active.**

Puis viennent les premiers acquis du SFCD !

Trois victoires ont été portées au crédit du SFCD dans les années 1950 pour obtenir l'égalité des droits entre hommes et femmes exerçant notre profession. :

- **l'obtention de l'égalité de statut entre l'orphelin de mère chirurgien dentiste et celui de père chirurgien dentiste** : acquis obtenu par Marthe Coudron sous la présidence de Melle Lamy puis de M Beraldi combat pour protéger l'orphelin de mère Chirurgien Dentiste, qui, inexplicablement, ne bénéficiait pas du même statut que celui du père Chirurgien Dentiste, alors que les cotisations étaient identiques pour tous les praticiens, hommes ou femmes.

- **obtention d'une double pension pour l'orphelin d'un couple de chirurgiens dentistes** : acquis obtenu par Marthe Coudron sous la Présidence de Melle Lamy puis de M. Beraldi combat pour que ce même orphelin, s'il se trouvait né d'un couple de confrères, puisse obtenir les pensions de l'un et de l'autre des ses parents.
- **l'obtention des droits de pension de réversion pour les conjoints de femmes chirurgiens dentistes, identiques à ceux des épouses de nos confrères** : acquis obtenu par Marthe Coudron sous la Présidence de Melle Lamy puis de M. Beraldi ce qui aussi inexplicablement que cela puisse paraître n'avait pas été prévu !

Le syndicat a œuvré dès sa création non seulement pour la promotion de l'Art Dentaire mais aussi pour l'égalité entre confrères et consoeurs.

Et cela a porté ses fruits.

Des efforts restaient encore à faire, mais le travail était amorcé, les mentalités étaient préparées aux changements futurs, même si ceux ne se feraient pas tous seuls

Le SFCD de 1965 à 1985

A la fin des années 60, les organisations de notre profession se regroupent et, à la suite des Etats Généraux de 1968, 800 représentants de celles-ci, dont le SFCD, élaborent la « Charte de la revendication professionnelle ». La création de l'Association Dentaire Française, l'ADF, en découlera deux ans plus tard en 1970.

Parallèlement, les années 70 marquent la structuration du SFCD dans les régions ; 1972 voit la création des régions Normandie et Aquitaine, présidées respectivement par Paulette Duval et Monique Chemin, et en 1973 Marie Jeanne Poteau fondera la région Nord.

C'est en 1974 que Marthe Coudron, première présidente à laquelle nous devons l'accès au titre de syndicat et dont vous avez lu dans nos pages les multiples et brillantes actions, quitte la présidence, rôle qui incombe alors à Janine Joulia, secondée elle-même dans cette tâche par Huguette Chabrier. A cette époque, le SFCD s'inscrit au Conseil National des Femmes Françaises, le CNFF, aux côtés de femmes de qualité élevées au plus haut rang des organisations féminines. Nous y rencontrons nous même, plus tard, Madame Monique Pelletier. Cette même année 1972, le SFCD devient membre de la « Maison de l'Amérique Latine ».

En 1974, Monique Chemin accède à la présidence nationale, ce qui lui permettra, en 1975, de nous représenter à une réception à l'Elysée organisée à l'occasion de « l'Année Internationale de la Femme » (aux côtés de nombreuses responsables).

Les professions libérales se féminisent et notre syndicat étant unique en France, cette singularité nous ouvre les portes.

En 1976, la direction du syndicat échouera à Paulette Duval, des contacts sont alors pris avec l'ensemble des professionnels libéraux au travers de l'Union Nationale des Professions Libérales, l'UNAPL, organisation dont le SFCD est membre fondateur.

Trois ans après en 1978, je suis élue à la présidence du SFCD. Nous collaborons toujours aux réflexions du CNFF et notre travail au sein de l'UNAPL s'intensifie, sous la présidence de son brillantissime président, Maître Tinayre, homme de grande qualité, qui fera évoluer cette organisation. Nous participons à ses côtés à une exposition dans les locaux de la Mairie de Paris, ce qui nous donnera l'occasion de rencontrer le Maire de cette ville, soit l'actuel Président de la République. Au sein de l'UNAPL, nous créons une commission féminine, qui au delà de notre profession, s'efforcera d'améliorer le statut féminin de l'ensemble des professions libérales.

En interne, notre combat pour l'avancée des droits des femmes chirurgiens dentistes se recentre autour de deux principaux dossiers, creuset de la majorité des revendications de nos consoeurs : la retraite et la maternité.

Quant à la retraite, le SFCD prend activement part à la réforme du statut du régime complémentaire de la CARCD. Depuis de nombreuses années, une bonification d'une année par enfant élevé entre 60 et 65 ans, sans minoration, est notre véritable cheval de bataille – ceci n'est pas un cadeau financier, les points correspondants étant rachetés à la liquidation au prix élevé du point de rachat.

La lutte pour cet aménagement s'intensifia et emporta l'adhésion du Conseil d'Administration de la CARCD au cours de la séance du 17 novembre 1979 : les soutiens de notre ancienne présidente, Marthe Coudron devenue membre de ce conseil, et de son Président, notre confrère André Robert, n'y étant pas étrangers. Pour pouvoir entrer en application, cette décision du CA de la CARCD devait recevoir l'accord des ministères de tutelles, soit le ministère de la santé et celui des finances.

Ayant pu intervenir en ce sens directement auprès de M le ministre Berégovoy, dans le cadre d'une délégation UNAPL, et soutenu par le Dr Beaupère, Président UNAPL et président syndical des médecins, puis enfin directement aussi auprès du cabinet du ministre des finances, avec le soutien du Dr Jacques Monnot, président de la CNSD, les deux ministères de tutelle avalisent cette décision. Ce ne sera qu'en 1984 que ce dossier aboutira enfin et que la mise en application sera effective.

Entre temps en 1980, lancement de la première campagne de communication pour promouvoir l'image de la profession dentaire. Le SFCD organise une séance au cours du congrès de l'ADF en invitant Madame Danielle Wolfrom, membre du CNFF et siégeant à la région Ile de France, responsable de la Condition Féminine.

D'autre part, Madame Nicole Pasquier, représentant madame Monique Pelletier, empêchée par un grave problème familial, me remet, dans les salons de la Maison de l'Amérique Latine, la décoration de l'Ordre du Mérite en me nommant Officier.

Que de reconnaissance et de mise en avant pour notre structure cette année là, avec en arrière plan, celle du travail effectué depuis tant d'années.

Madeleine Netter me succède donc en 1981, année qui verra l'aboutissement du dossier retraite « bonification par enfant élevé en régime complémentaire » (voir édito de la revue n° 1.84) « une action enfin réussie ». J'y retrace l'histoire de ce dossier en chantier depuis 5 longues années. Nous pouvions alors nous atteler, sans plus tarder, à celui de la maternité, lequel devra attendre quelques années ; il ne verra le jour que lorsque Mme Veil assumera, pour la seconde fois, le poste de ministre de la santé.

Françoise Kittler

Le SFCD de 1975 à 2005

La décennie 1975-1985 est marquée principalement par le dossier "retraite" et un acquis fondamental pour les femmes chirurgiens dentistes obtenu par notre présidente d'alors, Françoise KITTLER : la possibilité de prendre sa retraite anticipée d'un an par enfant élevé, et ce sans minoration dans le régime complémentaire.

Ce sont des années de négociation âpre et persévérante : convaincre les responsables de la Profession, notamment ceux de la CARCD, puis négocier avec les différents ministères de tutelle ("Solidarité", "Finances") dont les équipes changent avec les ministres ou les gouvernements...c'est à dire assez souvent !

Ce sont aussi des mentalités à faire évoluer, car beaucoup de nos confrères responsables professionnels, et de nos interlocuteurs ministériels masculins ont du mal à faire le distinguo entre une femme chirurgien-dentiste et une femme DE chirurgien-dentiste.

L'acquis retraite, que nous devons au seul travail de notre syndicat, n'a d'ailleurs jamais pu être élargi à l'ensemble des femmes exerçant une profession libérale. Ce que semble prouver le fait que l'opiniâtreté de notre combat a pu faire pression sur notre propre caisse de retraite, mais n'a pu convaincre les autres professions libérales.

Ce sont d'ailleurs dans ces années-là que s'amorce le dossier maternité, pour lequel le SFCDD revendique des indemnités cohérentes avec notre statut de professionnelle.

C'est toujours Françoise KITTLER qui défend ce dossier dans le cadre de l'UNAPL, bien décidée à convaincre l'ensemble des professions concernées.

Des motions sont votées par l'UNAPL dès 1987, pour la maternité et pour la retraite, incluant des dispositions spécifiques aux femmes comme notamment :

- le doublement de l'allocation de repos maternel
- le doublement de l'indemnité de remplacement
- des conditions particulières pour ces deux indemnités en cas d'adoption, de grossesse multiple, d'état pathologique
- la majoration d'assurance de deux ans par enfant élevé, dont bénéficient déjà les femmes salariées
- l'anticipation du départ à la retraite entre 60 et 65 ans.

Pendant cette décennie, le SFCDD continue de poser des questions qui restent d'actualité comme l'Europe, la Sécurité Sociale, la Formation continue et la Prévention, à travers sa séance annuelle à l'ADF et les publications trimestrielle de "Femmes Chirugiens Dentistes". Notre journal est un lien fort entre les adhérentes, mais aussi entre les générations puisque nous y puisons des lectures sur l'histoire de notre syndicat. Il est ouvert sur le monde comme sur l'actualité, et la Présidente qui succède à Françoise KITTLER y est pour beaucoup : Madeleine NETTER est une "plume", avide de rencontres et de connaissances.

Entre 1985 et 1995, ce sera essentiellement le dossier maternité qui trouvera son aboutissement sous la présidence de Monique DROUARD-MINIÈRE.

Mené dans le cadre de l'UNAPL par notre secrétaire générale d'alors, Nathalie LEUGER-FERRAND, ce combat permet de voir enfin dissocié le statut de la femme exerçant une profession non salariée de la conjointe de professionnel.

Si l'allocation de repos maternel est doublée, l'allocation de remplacement est transformée en allocation de cessation d'activité pour donner du sens de cette "révolution" : inciter les femmes à s'arrêter de travailler dans leur intérêt et celui de leur bébé. C'est la mise en place d'une véritable politique de protection maternelle et infantile pour nos professions. Ce dossier aboutit rapidement grâce au soutien de Simone VEIL, alors ministre d'état, et au travail de toute une équipe de femmes de professions diverses, au sein de l'UNAPL.

A l'amélioration de la couverture maternité s'ajoute l'année suivante celle de l'adoption, puis celle de l'exercice mixte (aboutissement d'une procédure de 10 ans : l'affaire Moralès).

Les références opposables, l'hygiène au cabinet dentaire, l'élimination des déchets, la réforme des études dentaires, l'informatisation des cabinets ou la radioprotection sont autant de sujets généraux que nous discutons dans notre revue à parution toujours trimestrielle.

Nous attirons l'attention sur la féminisation de la profession (et au-delà de celles des professions libérales) avec la nécessité d'en étudier les conséquences. En 1995, toujours grâce

à Simone VEIL, la Délégation Interministérielle des professions Libérales se saisit de notre demande et réalise la première étude quantitative sur ce phénomène.

La décennie suivante, 1995 à 2005, voit émerger un grand nombre de rapports et de livres blanc (Soubie, Yahiel, Mellet) sur la santé et la profession en particulier, pour lesquels le SFCD est entendu pour son expertise et son analyse prospective.

Notre particularité de syndicat "transversal", regroupant tout à la fois des femmes chirurgiens dentistes exerçant en libéral, en salariée, vacataire, enseignante, collaboratrice, nous autorise une vision large et synthétique, centrée sur l'essentiel : l'objectif que nous avons tous, praticiens, caisses et ministère, est bien de permettre aux français de garder leurs dents en bonne santé toute leur vie.

Que pouvons-nous et sommes-nous prêts à faire, les uns et les autres, chacun à notre place, pour atteindre cet objectif ?

La mise en place de nos séminaires annuels de réflexion nous permet de présenter des documents qui ont fait référence, tant sur la formation continue, que sur la prévention ou sur l'évolution de la profession.

Notre revue a pendant cette période, changé de rythme : un numéro annuel est adressé à toutes les consoeurs, à l'occasion de l'ADF. Des bulletins et des flash info sont ensuite envoyés très régulièrement à nos adhérentes : nous souhaitons rendre accessibles les dossiers les plus ardues (comme les 35 heures ou la radioprotection), pour remplir notre mission d'information.

De ces 30 ans rapidement brossés, ressortent des constantes que notre actuelle Présidente, Marie GRAINDORGE, continue à faire vivre : la ténacité extrême sur les dossiers de l'exercice féminin de la chirurgie dentaire, même quand 10 années (!) sont nécessaires pour les faire aboutir, la volonté de ne pas fuir les questions délicates mais au contraire de les aborder rapidement et de façon large pour construire des solutions venant de l'intérieur de la profession (comme pour les hygiénistes), et la vitalité de toutes pour participer à la croissance de notre profession.

Nathalie Leuger-Ferrand et Monique Minière